

Qu'un revenu garanti soit assuré aux personnes dont les revenus sont insuffisants parce qu'elles sont incapables de travailler, ou dont on n'attend pas d'elles qu'elles travaillent, plus précisément ce sont des retraités, ou des invalides, des familles à parent unique, et des personnes qui, en raison de leur âge, d'un manque de compétence, ou d'une absence prolongée de la main-d'œuvre active sont provisoirement «inemployables». Le revenu garanti dans ce cas serait versé sous forme de supplément de revenu additionnel en plus du supplément de revenu général disponible...

... qui serait versé aux gens qui sont en mesure de travailler.

En fait, ce document engageait le gouvernement fédéral à l'établissement d'un revenu garanti et à l'établissement d'une forme de supplémentation du revenu, c'est à la suite de la publication de ce document que nous avons amorcé de concert avec les provinces, la révision générale de notre système de sécurité sociale.

Ce document, qui a été publié au mois d'avril l'an dernier, n'était pas simplement un essai théorique mis devant la Chambre pour gagner du temps ou retarder les mesures qui pourraient s'imposer. Au contraire, comme les députés de mon parti l'ont rappelé cet après-midi, nous avons mis en œuvre bien des mesures, tant dans le domaine des allocations familiales que dans celui des pensions de vieillesse, notamment l'indexation des bénéfices sociaux, ou la majoration des rentes versées en vertu du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec.

Donc, déclarer qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour réaliser un revenu minimum garanti constitue une affirmation fautive, et c'est vraiment se boucher les yeux devant la réalité que de prétendre soutenir de façon sérieuse une telle affirmation.

Il n'y a aucun doute que le revenu annuel garanti, selon l'avis du gouvernement—et en cela je rejoins certains éléments de la motion actuellement à l'étude—constitue un instrument efficace pour combattre la pauvreté; c'est pour cette raison que le gouvernement a endossé une telle proposition.

Mais quand le motionnaire s'avise d'aller encore plus loin, et déclare qu'il s'agit d'une mesure qui permettrait ainsi à chaque Canadien de faire face au problème de la hausse des prix et de combattre efficacement l'inflation, je dois lui répondre que le revenu annuel en soi n'est pas une garantie contre l'inflation ni contre la hausse des prix. Tout dépendra du niveau auquel on voudra fixer le revenu annuel garanti, et la façon dont on voudra l'indexer occasionnellement sur la hausse des prix. C'est ainsi, par exemple, que l'an dernier nous avons indexé sur le coût de la vie toutes les mesures de sécurité sociale, précisément pour permettre à ceux qui, dans notre société, en ont le plus besoin, de faire face à l'inflation et à la hausse des prix. Ceci, en soi, est indépendant du fait qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de revenu minimum garanti.

● (2140)

Au fait, à mon avis, s'il nous fallait adopter non seulement la proposition telle que présentée à la Chambre, ainsi que les propositions précises mises de l'avant par l'honorable député de Champlain (M. Matte) cet après-midi, loin d'obtenir une réduction de l'inflation, une protection contre l'inflation, je fais remarquer respectueusement que nous constaterions le taux d'inflation le plus élevé que ce pays ait jamais connu, et je vais m'expliquer.

Dans son dernier rapport, le Conseil économique du Canada, où siègent des représentants importants de tous les secteurs de la vie canadienne, a souligné l'importance de maintenir un niveau raisonnable de croissance dans les

Revenu minimum garanti

paiements de transfert sociaux, dans l'augmentation des bénéfices sociaux. On se souviendra que le Conseil économique du Canada avait suggéré un pourcentage d'environ 11 p. 100 par année. Le Conseil économique du Canada indiquait également que, si l'on maintenait un taux trop rapide de croissance des bénéfices en cause, on finirait par pénaliser ceux-là mêmes que nous prétendions aider, car il en résulterait un taux d'inflation fort élevé.

J'ai étudié les propositions mises de l'avant cet après-midi par l'honorable député de Champlain alors qu'il disait: Il en coûterait peut-être quelques milliards de plus, mais enfin cela ne lui semblait pas trop important. J'ai fait quelques évaluations sommaires, je le reconnais, mais tout de même assez proches de la réalité, à quelques milliards près, si l'on veut, des propositions de mon honorable ami.

Sa première proposition prévoyait l'octroi de \$300 par année à toutes les personnes de 18 ans ou moins. Ceci représenterait un coût additionnel d'environ 400 millions de dollars par année.

Sa seconde proposition prévoyait le versement de \$1,500 par année à chaque personne âgée de 18 à 60 ans. Ceci représenterait un coût supplémentaire de quelque 16 milliards 500 millions de dollars par année.

Sa troisième proposition prévoyait le versement à toutes les personnes seules de plus de 60 ans de \$250 par mois, et \$200 par mois au conjoint, sans égard à son âge. Cette proposition représenterait un coût supplémentaire de quelque 7 milliards 300 millions de dollars par année.

Les propositions quatre et cinq prévoyaient l'octroi des mêmes bénéfices aux veuves et aux invalides et, pour être généreux, je n'ai pas fait le calcul du coût de ces bénéfices-là, en me disant: laissons-en un peu de côté, au cas où j'aurais surévalué les propositions qui ont été faites.

En outre, on propose l'augmentation des exemptions fiscales à \$3,000 par individu et à \$6,000 par couple, en plus de l'exemption de \$500 par enfant. Ceci représenterait un coût, et encore là il s'agit d'une évaluation sommaire, d'environ 2 milliards 500 millions à 3 milliards de dollars par année.

Or, après en avoir fait le total, encore une fois, en laissant de côté le coût de l'évaluation des propositions numéros quatre et cinq, on en arrive à un coût qui serait de l'ordre de 26 à 27 milliards de dollars. Évidemment, cela n'est pas grave, car cette somme ne représente qu'environ 125 p. 100 du revenu total du gouvernement fédéral à l'heure actuelle ainsi que des dépenses totales du gouvernement fédéral. Ceci représenterait donc une augmentation, mais, évidemment, puisqu'il faut aller chercher l'argent quelque part, mon honorable ami du Parti Crédit Social du Canada offre une solution qui s'appelle le crédit et la Banque du Canada, mais laissons la Banque du Canada de côté pour le moment! Supposons que la Banque du Canada ne veuille pas ou ne puisse pas imprimer tout ce bel argent, il faudrait procéder à une augmentation de toutes les taxes, et non seulement de l'impôt. Il faudrait plus que doubler toutes les taxes actuelles afin de financer les propositions du Parti Crédit Social du Canada.

Indépendamment des difficultés économiques et politiques d'une telle proposition, il en résulterait, par suite de l'injection de telles sommes dans l'économie, une inflation comme aucun pays au monde n'en a jamais connue. Hier j'ai fait quelques observations devant un organisme qui présentait certaines propositions, en accusant ses représentants de manquer peut-être un peu de sens de responsabilité en ne présentant pas le coût de leurs propositions;